

## **Le dessinateur Marc Large licencié, le droit des pigistes bafoué**

Les élus SNJ de la section Sud Ouest ont été informés ce mardi que la direction du journal « Sud Ouest » mettait fin à partir du 18 septembre à la collaboration du dessinateur Marc Large, qui assure un dessin de presse un jour sur deux dans les pages générales en alternance avec Rodolphe Urbs depuis 2013. Et qui assure également un travail quotidien de même nature depuis 2007 dans les pages Landes. Ce confrère, journaliste avec carte de presse depuis juillet 2016 et rémunéré à la pige, a été licencié du jour au lendemain, sans préavis, sans entretien préalable à licenciement et sans indemnités.

Les motifs de cette fin brutale de collaboration lui ont été notifiés par la DRH de Sud Ouest par lettre recommandée avec accusé de réception en début de semaine.

Le SNJ n'a pas ici à les commenter et laisse à la justice le soin de déterminer le caractère abusif de ce licenciement si ce dossier devait être présenté devant les prud'hommes que Marc Large est en droit de saisir au regard de son statut de journaliste salarié d'un titre de presse.

**Toutefois, les élus SNJ tiennent ici à apporter tout leur soutien à ce confrère qui n'a fait que réclamer les droits qui sont les siens. Des droits relatifs à la convention collective des journalistes que la direction de Sud Ouest tente de contourner dès qu'il s'agit des pigistes.**

Dans le contentieux qui oppose Marc Large à la direction de Sud Ouest, les élus SNJ espèrent que cette dernière reviendra sur sa décision dans ce qui s'apparente à une méthode d'intimidation ou d'exemple pour éviter que d'autres pigistes soient tentés de réclamer leur dû.

Si l'annonce du licenciement du dessinateur Marc Large après treize années de collaboration a secoué les salariés de la rédaction de Sud Ouest qui étaient attachés à la qualité de son travail, il a également ébranlé la communauté des journalistes et dessinateurs de presse au niveau national. Sans compter les lecteurs de « Sud Ouest » qui sont désormais privés de ses dessins inscrits dans la ligne éditoriale du titre depuis toutes ces années.

Depuis hier, des messages de soutien pleuvent via une pétition <https://marco.wesign.it/fr>, et les critiques envers Sud Ouest sont vives, ternissant l'image de notre titre.

Pour toutes ces raisons, le SNJ Sud Ouest, le syndicat de la rédaction, est solidaire de l'action que choisira de mener notre confrère. Le Syndicat national des journalistes (premier syndicat de la profession) a également pris ce dossier en main pour l'aider à se défendre et à faire respecter ses droits.

### **Tous les pigistes dans le même bateau**

Marc Large n'est pas le premier journaliste pigiste victime des **méthodes contestables de la direction de Sud Ouest**. D'autres pigistes avant lui en ont fait les frais. Certains d'entre eux ont porté leur dossier en justice et ont gagné devant les prud'hommes, des actions individuelles peu ou pas médiatisées mais qui, à chaque fois, ont conduit à la condamnation de la direction du journal. **Les journalistes rémunérés à la pige ont les mêmes droits (et les mêmes devoirs) que les autres salariés**. La direction d'un journal a donc envers eux les mêmes obligations qu'envers un salarié mensualisé.

Parfois, certains journalistes pigistes ont été obligés de menacer la direction de saisir la justice pour accéder à leurs droits les plus élémentaires au risque de se voir « blacklistés » et de ne plus avoir de travail.

A plusieurs reprises, lors de réunions des instances représentatives du personnel ou lors de négociations, **les élus SNJ ont interpellé la direction de Sud Ouest** quand elle refusait d'intégrer les pigistes dans des accords d'entreprise négociés paritairement. Le dernier en date concerne **l'accord de participation** conclu en 2017 qu'a refusé de signer le SNJ au motif que la direction en excluait les journalistes rémunérés à la pige. **Le SNJ national a porté ce dossier emblématique devant la justice**, il est toujours en cours d'instruction.

Au printemps dernier, lors de la crise sanitaire et de la **mise en chômage partiel** des salariés de Sud Ouest qui en a découlé, il a fallu que les élus SNJ insistent fortement, aidés en cela par un décret gouvernemental, pour que la direction finisse par accepter d'intégrer les journalistes pigistes dans le processus, sinon ceux-ci se seraient retrouvés sans revenus pendant de longs mois. A l'heure qu'il est, beaucoup d'entre eux n'ont toujours pas retrouvé leur niveau d'activité antérieur et la direction ne s'est nullement engagée à ce qu'ils le retrouvent.

**Pas plus que les autres salariés à Sud Ouest, les pigistes ne doivent être la variable d'ajustement** dans une entreprise qui a retrouvé des marges de manœuvre après la fin du chômage partiel financé par l'Etat. Une mesure financée par la collectivité qui l'a aidée à faire plus de 1 million d'euros d'économies sur la masse salariale variable (pigistes, CDD et intérimaires) selon les chiffres fournis au CSE du 15 septembre dernier.